



PARCS ÉOLIENS  
de la Seigneurie de Beaupré

Des Neiges – Secteur sud

Le 8 mars 2024

Madame Mélissa Gagnon  
Directrice générale adjointe  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Direction de l'évaluation environnementale des projets industriels, miniers, énergétiques et nordiques  
Édifice Marie-Guyart,  
675, boul. René-Lévesque Est, 6ième étage  
Québec (Québec), G1R 5V7

**Objet : Étude d'impact sur l'environnement – Réponse à la lettre Analyse environnementale – Mise à jour du rapport d'optimisation du projet attendue dans le cadre du projet éolien Des Neiges – Secteur sud datée du 13 février 2024**  
**Projet éolien Des Neiges – Secteur sud**  
**Dossier 3211-12-242**

Madame,

Vous trouverez ci-après de l'initiateur à la lettre mentionnée en rubrique. L'objectif de la présente est de s'assurer que toute l'information demandée est facilement identifiable. Le contenu de la lettre est donc repris ci-dessous avec des références pour chacun des items demandés.

Nous espérons le tout conforme à vos attentes et vous prions de communiquer avec la soussignée pour toute question ou commentaire.

Meilleures salutations.

Pascale Fortin-Richard, Ing., M. Env.  
Responsable environnement et relations avec le milieu  
Boralex inc.  
(514) 949-4591  
Pascale.fortin-richard@boralex.com

## **Réponse à la lettre Analyse environnementale – Mise à jour du rapport d’optimisation du projet attendue dans le cadre du projet éolien Des Neiges –Secteur sud datée du 13 février 2024**

Madame,

**Lors des séances de l’audience publique tenues par le BAPE les 5 et 6 février derniers, de nouvelles informations ont été présentées par les représentants de Boralex. À la lumière de ces nouvelles informations, nous comprenons que le rapport d’optimisation du projet, déposé le 4 décembre 2023, n’est plus à jour.**

Le rapport d’optimisation est toujours à jour, mais un complément au rapport d’optimisation (ci-après « Complément ») a été soumis le 8 mars 2024 afin d’informer le ministère sur les éléments du projet qui ont été confirmés depuis le dépôt du rapport.

**Afin de permettre la suite de l’analyse environnementale du projet, réalisée en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), ainsi que certains autres ministères, l’initiateur doit présenter la mise à jour de ce rapport d’optimisation. L’initiateur doit également présenter tout engagement pris ou toute nouvelle information présentée, dans le cadre de l’audience publique, qui pourrait modifier le projet ou l’analyse de son acceptabilité. Ainsi, les renseignements attendus concernent, sans s’y limiter, les éléments suivants :**

**Le rapport d’optimisation est toujours à jour. L’exercice d’optimisation a permis de minimiser les impacts sur la grive de Bicknell et les milieux humides pour chacune des 71 positions potentielles encore en considération au moment de sa rédaction. À ce jour, 2 de 71 positions potentielles ont été éliminées puisqu’elles se sont avérées non-construisibles suite à la validation terrain effectuée à la fin de l’année 2023.**

**- dimensions et caractéristiques du modèle d’éolienne sélectionné;**

Les caractéristiques du modèle sélectionné sont indiquées à la section 2.2 du Complément.

**- nombre d’emplacements possibles / nombre d’éoliennes requis;**

Le nombre d’emplacements possible est indiqué à la section 2.1 du Complément et le nombre d’éoliennes requises est indiqué à la section 2.2 du Complément.

**- justification de chaque emplacement retiré par rapport aux 83 emplacements initiaux;**

Cette justification est expliquée à la section 2.1 du Complément.

**- carte représentant les emplacements possibles retenus;**

Cette carte est présentée à l’annexe A du Complément.

**- carte représentant les 17 éoliennes positionnées à moins de 3 km de la limite du parc du mont Sainte-Anne indiquant les distances de chacune par rapport à cette limite ainsi que par rapport aux pistes les plus rapprochées;**

Cette information est présentée sur deux cartes à l’annexe C du Complément.

**- mise à jour des simulations visuelles et/ou dépôt des nouvelles simulations visuelles et capture de la maquette virtuelle;**

L’ensemble de ces éléments est discuté à la section 4.1 et aux annexes D, E et F du complément.

**- mise à jour de la modélisation du climat sonore;**

Cette modélisation est fournie à l'annexe G du Complément.

**- nouvelles informations concernant les balises lumineuses;**

Il n'y a pas de nouvelle information concernant les balises lumineuses à ce moment. Cependant, l'initiateur s'est engagé à fournir au BAPE un outil visuel sur le sujet. Celui-ci sera également transmis au ministère lorsqu'il sera prêt. Un engagement en lien avec une mesure d'atténuation de l'impact visuel de nuit a également été pris les de la première partie des audiences publiques du BAPE et est mentionné à la section 5.1 du Complément.

**- mise à jour du plan de transport;**

Le plan de transport n'a pas changé, puisque les dimensions maximales de chaque composante avaient déjà été prises en considération. L'initiateur travaille toujours avec le MTMD pour trouver les meilleures solutions de transport avec impact minimal, tel qu'indiqué dans le rapport d'optimisation.

**- mise à jour du nombre de transports pour acheminer chacune des composantes;**

Cette information est fournie à la section 2.3 du Complément.

**- mise à jour de l'échéancier du projet ainsi que celui des 3 parcs des Neiges;**

Il n'y a eu aucun changement à l'échéancier du projet depuis le dépôt du rapport d'optimisation.

**- nouvelles mesures d'harmonisation/d'atténuation mentionnées lors de l'audience;**

Les engagements pris les de la première partie des audiences publiques du BAPE concernant des mesures d'harmonisations sont présentées à la section 5.1 du Complément.

**- confirmation des engagements pris lors de l'audience;**

Les engagements pris les de la première partie des audiences publiques du BAPE concernant des mesures d'harmonisations sont présentées à la section 5.1 du Complément.

**- informations provenant de toute autre étude en cours ou à venir qui pourraient modifier les configurations ou caractéristiques du projet tel que présenté (par exemple: relevés géotechniques)**

Ces éléments sont présentés à la section 5.2 du Complément.

**- toutes autres informations ayant été modifiées depuis le rapport d'optimisation de décembre 2023.**

L'ensemble des informations ayant été confirmées sont exposées dans le Complément. Tous les paramètres de projet demeurent dans les intervalles indiqués dans le Rapport d'optimisation.

**Par ailleurs, les éléments suivants étaient attendus avec le rapport d'optimisation et demeurent requis (et à jour) :**

**- nouvelles fiches de caractérisation de milieux humides et hydriques;**

Les fiches de caractérisation des milieux humides et hydriques produites lors de la campagne terrain 2023 sont présentées aux annexes H et I du Complément.

**- mise à jour des cartes en identifiant les milieux humides et hydriques;**

Les cartes fournies dans l'atlas cartographique du rapport d'optimisation sont à jour.

**- mise à jour des empiétements en milieux humides et hydriques;**

Cette mise à jour est présentée aux sections 3.2 et 3.3 du Complément en considérant les 57 positions entraînant les empiétements maximaux.

**- fichiers shapefiles des milieux humides et hydriques avec empiétements;**

Les fichiers shapefiles envoyés avec le rapport d'optimisation sont toujours à jour.

**- récapitulatif des pertes de milieux humides et hydriques par types de milieux, en associant les fiches de caractérisation à chaque milieu (sous forme de tableau).**

Tel que discuté avec le MELCCFP les 23 et 26 février, ce tableau sera fourni ultérieurement.

**L'analyse de l'acceptabilité environnementale du projet éolien Des Neiges – Secteur sud pourra débuter dès que les éléments demandés auront été déposés.**

**J'en profite pour souligner que tout changement significatif apporté au projet implique une réévaluation des impacts pour l'ensemble des composantes valorisées de l'environnement (CVE) susceptibles d'être touchées par cette modification. Le dépôt des informations une fois complètes favorise ainsi le bon déroulement de la procédure.**